



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

18 constats d'infraction émis par le DGEQ à Vision Montréal

Louise Harel a trompé les Montréalais en leur refilant une facture de 185 000\$ obtenus de façon illégale

Montréal, le 10^{er} mars 2011 – Le 12 avril 2010, Union Montréal déposait une plainte formelle à l'égard de Madame Louise Harel, Chef de Vision Montréal et chef de l'Opposition officielle de la Ville de Montréal, et à l'égard de Me Martin Jeanson, représentant officiel de Vision Montréal.

Mme Harel et son équipe avaient commis nombre d'infractions et de manquements à la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*. Madame Harel et ses élus ont enfreint cette loi à différentes occasions, notamment en cautionnant des prêts obtenus par Vision Montréal au-delà du seuil de 10 000\$ permis par la loi. Les gestes illégaux ainsi commis n'étaient pas anodins; le cautionnement de Mme Harel dépassait même la limite permise par 230 000\$. De plus, quatorze autres élus de Vision Montréal ont d'ailleurs eux-mêmes consentis des cautionnements illégaux pour une somme totale de 140 000\$. Union Montréal souhaitait que Vision Montréal rembourse immédiatement les prêts obtenus et garantis par ces cautionnements, vu le caractère illégal de ceux-ci.

Union Montréal insistait également sur l'application des dispositions relatives au remboursement des dépenses électorales. Plus précisément, la loi interdit au trésorier de rembourser les dépenses effectuées au moyen de sommes recueillies contrairement aux dispositions du chapitre de la loi sur le financement des partis politiques municipaux. Union Montréal considérait que Mme Harel et d'autres membres du parti avaient clairement enfreint ces dispositions et que les contribuables montréalais n'avaient tout simplement pas à absorber le coût de ces violations.

Hier, le directeur général des élections du Québec (DGEQ), a donné raison à Union Montréal en émettant des constats d'infraction qui ont été remis à Louise Harel et seize autres de ses élus ainsi qu'à Soraya Martinez, la directrice générale de Vision Montréal.

Union Montréal se questionne d'ailleurs sur le fait que tous les contrevenants soient des élus. Est-ce que ce sont des gestes isolés, de pures coïncidences ou le fruit d'une collusion entre eux?

Les états financiers de Vision Montréal au 31 décembre 2009 en annexe 5, page 36 sont révélateurs.

Le montant de prêt autorisé est de 10 000 \$ maximum par candidat. Tous ceux de plus de 20 000 \$ dépassent de 10 000 \$ le maximum permis.

Dans le cas de Louise Harel, son prêt de 240 000 \$ dépasse de 230 000 \$ le maximum permis.

Il y a 14 cautions à 20 000 \$ donc en agrégat 140 000 \$ excédentaire (14 fois 10 000 \$).

Le total de la fraude est donc de 230 000 \$ additionné au 140 000 \$ pour une somme totale de 370 000 \$.

En agissant ainsi, Louise Harel a obtenu illégalement un remboursement de **50% des dépenses électorales payées à même le produit d'une fraude, soit 185 000 \$ (la moitié de 370 000 \$ qui représente le montant total de la fraude).**

« Mme Harel déclare que Vision Montréal a dû solliciter des prêts bancaires afin d'honorer ses engagements financiers et dépenses encourues lors de la campagne de 2009. Je trouve que c'est un peu farfelu comme raisonnement. Elle aurait dû mieux gérer ses dépenses électorales pour éviter d'avoir à utiliser des moyens frauduleux pour rembourser ses dettes électorales. Si Vision a dépensé sans compter pour gagner l'élection municipale de 2009 ce n'est pas au Montréalais de payer pour la mauvaise gestion et les erreurs administratives de Louise Harel.

C'est quand même fabuleux que Madame Harel, une ancienne ministre des Affaires municipales, nous dise qu'elle ne connaît pas la loi qui régit le financement des élections alors qu'elle a déjà été chargée de l'application de cette loi. En plus, en dérogeant aux règles, elle a obtenu un remboursement de dépenses par la Ville.

Ce sont les Montréalais qui sont les victimes de la fraude.

Alors, nous nous attendons à ce que madame Harel et son parti remboursent les Montréalais. Chose certaine, il est clair ce matin que Madame Harel n'a pas de leçons à donner à personne en matière de d'éthique et de gestion » a mentionné Richard Mimeau, directeur général d'Union Montréal.